

République Française

Département de l'Ain

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14

Présents : 9

Votants : 9

Absents : 5

Exclus : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC**

SEANCE DU 3 avril deux mil vingt-quatre

Date de convocation : 27 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le **3 avril** à **20 h 00**, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

Présents : PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOILEAU Pierre, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, MARTEL Anne, RIGOLLET Maryse, ROSSI Jean-Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés : Mmes BOBAND Céline, KLEIN Aurélie, BRICAUD Maryline, Mrs HOWSE Willy, THIEVON Yves

Secrétaire de séance : Mme MARTEL Anne

OBJET : Convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant le programme voirie 2024

N°2024-22

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a adhéré par délibération en date du 4 septembre 2013 à l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Il fait part à l'assemblée de la proposition de convention de cette agence pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme travaux voirie 2024. Le coût de cette mission s'élève à **8 100,00 € H.T.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette convention pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du programme travaux voirie 2024 pour un montant de **8 100,00€ H.T.** avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain,

- **AUTORISE** le maire à signer cette convention

Accusé de réception en préfecture
001-210103255-20240403-delib2024-22-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la télétransmission en
Préfecture le 8 avril 2024

Publication le 9 avril 2024

Le maire

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

